

Décembre 2003

Québec, le 19 décembre 2003

Madame Claudie Charbonneau  
Présidente-directrice générale  
Collège Info-Technique  
1805, route Transcanadienne  
Dorval (Québec) H9P 1J1

**Objet : Suivi au rapport d'évaluation du programme *Bureautique – Immersion en langue seconde* (LCE.1C)**

Madame la Présidente-directrice générale,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance, lors de sa réunion tenue le 16 décembre 2003, des actions prises par le Collège Info-Technique concernant les suites apportées aux recommandations qu'elle avait formulées dans son rapport d'évaluation du programme *Bureautique – Immersion en langue seconde* offert par votre établissement.

Dans son rapport produit en septembre 2002, la Commission avait jugé que le programme était de qualité. Elle avait formulé deux recommandations portant respectivement sur la publication des objectifs du programme et sur les actions à mener pour que le stage contribue pleinement à la formation des étudiants.

La publication par le Collège d'une pochette d'information assure la diffusion des objectifs de programme auprès des étudiants et des personnes désirant s'inscrire au programme. Le cahier de stage fait de même pour les employeurs potentiels. Quant aux formateurs, ils reçoivent un document énonçant les objectifs de programme en même temps que leurs plans de cours. La Commission considère que ces actions répondent adéquatement aux problèmes identifiés et à sa recommandation conséquente.

Le Collège a réduit la durée du stage de fin de programme de huit à quatre semaines. Il a produit un formulaire d'offre de stage où un employeur désirant accueillir un stagiaire doit énumérer les tâches qu'il entend confier au stagiaire, ce qui devrait aider à évaluer

l'acceptabilité d'un stage. Par ailleurs, le Collège a élaboré et publié un cahier de stage à l'intention des étudiants et des employeurs accueillant les stagiaires. Ce cahier présente les objectifs du stage et du programme de formation. On y définit aussi les responsabilités des étudiants, de l'employeur et du Collège, les habiletés et attitudes à développer pendant le stage, le déroulement du stage et les modalités d'évaluation. Bien que le cahier ne décrive pas de façon spécifique les activités d'apprentissage prévues durant le stage, il fournit à l'employeur des balises qui pourront lui permettre de planifier pour le stagiaire des tâches qui soient compatibles avec les compétences visées par les divers cours du programme. La Commission estime donc que le stage permet maintenant de bien mesurer l'atteinte des objectifs du programme.

La Commission note d'autres actions menées à la suite de l'évaluation. Le Collège effectue un sondage annuel auprès des agences de placement et un suivi systématique auprès de ses diplômés. Il a offert à ses formateurs un perfectionnement sur l'évaluation des apprentissages et leur offre annuellement des ateliers reliés à la pédagogie. Il a de plus établi un processus formel de consultation de ceux-ci. Par ailleurs, le guide de l'étudiant comporte maintenant trois parties : la PIEA, un guide de présentation des travaux écrits et une liste de sites internet par matière. Enfin, la Commission souligne l'existence de rencontres réunissant tous les formateurs du programme dans le cadre des journées pédagogiques tenues au Collège.

En conclusion, la Commission estime que les suites données aux recommandations et commentaires de son rapport sont adéquates et qu'elles contribuent à améliorer la qualité déjà reconnue du programme *Bureautique – Immersion en langue seconde* au Collège Info-Technique.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Madame la Présidente-directrice générale, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer